

# FranceTPE

## BULLETIN D'ADHESION FRANCETPE

Nom

---

Prénom

---

Société

---

Adresse

---

CP – Ville

---

Téléphone portable

---

Mail

---

Nombre de salariés

---

Catégorie

- Artisan       Profession libérale       Entreprise industrielle  
 Commerçant       Entreprise services       Entreprise agricole

Statut

- SARL(U)     SAS(U)     SA     SNC       EIRL       SELARL  
 Entreprise Individuelle     Profession Libérale       Autoentreprise

Ex TPE

- Oui       Non

Votre adhésion vous permet d'accéder à l'ensemble des services de FranceTPE (hors services payants).

**150 € net annuel**

Je déclare adhérer à FranceTPE et j'accepte le règlement intérieur ainsi que la Charte d'Ethique et de Déontologie.

Je règle par :

- Chèque à l'ordre de FRANCETPE  
 Virement Bancaire (**IBAN** : FR76 1460 7002 7569 5136 1192 376 BIC CCBPFRPPMAR)

Je joins une **pièce d'identité en cours de validité** et un **justificatif d'adresse de moins de 3 mois.**

**Date**

**Signature et cachet**

## **CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLGIE**

Cette présente charte est établie pour définir les droits et les obligations des membres. Elle permet également de préciser ou de compléter les dispositions statutaires et celles du règlement intérieur.

### **Titre I : Obligations des Membres**

Chaque membre de FranceTPE agit dans l'intérêt de l'association. Tous usages de la marque, du nom ou des outils mis à disposition sont strictement interdit dans le cadre d'une utilisation individuelle d'ordre personnel et/ou professionnel.

Chaque membre doit porter bienveillance avec les autres membres. Le dénigrement, le mensonge, l'abus de confiance est strictement interdit et peut faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Pour se déclarer membre de FranceTPE, chaque membre, quel que soit son statut dans l'organisation doit être à jour de sa cotisation.

Les membres de FranceTPE doivent garder confidentielles toutes les données ou informations portées à leur connaissance. La divulgation de ces données ou de ces informations constitue une violation grave pouvant porter atteinte à l'intégrité de FranceTPE. Tous manquements feront l'objet de procédures judiciaires.

Tous les membres travaillent bénévolement. Seuls des défraiements peuvent être mis en place pour aider à l'action terrain des membres et seulement dans le cadre de leur mission confiée par FranceTPE.

Ces défraiements concernent des remboursements de frais, objets publicitaires (cartes de visite, Roll- Up, etc.). Toutes dépenses engagées doivent être acceptées par le bureau national ou le conseil d'administration. Une demande écrite par mail est obligatoire, une réponse écrite doit être fournie par le bureau national ou le conseil d'administration.

Les membres s'investissent selon leurs moyens en temps et en fonction de leurs compétences. En aucun cas un membre ne pourra être radié par un manque d'implication dans l'association. Toutefois sur des missions de gouvernance (Vice-Président Régional, Directeur de Département...), il pourra être demandé un compte-rendu mensuel pour mesurer les actions et ne pas ralentir le développement de l'association.

Chaque membre aura le droit à un espace privé personnel lui permettant de gérer son adhésion ou de solliciter le bureau national de l'association.

## **Titre 2 : Obligations de l'association**

L'association est tenue de garder informé l'ensemble de ses membres sur la vie de l'association par quelque moyen que ce soit.

L'association doit fournir une attestation de règlement de son adhésion ou une facture, en cas d'achat de services complémentaires, aux membres.

L'association mettra en place différents partenariats institutionnels ou privés. L'association informera ses membres sur les dispositifs ou offres mis en place. Ces partenariats seront mis en place pour aider nos membres. Ceux-ci sont libres d'y adhérer ou pas.

L'association n'est pas en charge de vérifier que les membres disposent des diplômes, assurances ou tout autre élément indispensable à l'exercice de leur métier.

Dans le respect d'une confiance mutuelle, les membres doivent être à jour de leur obligations juridiques et de ne pas faire l'objet ou avoir fait l'objet d'interdiction administrative.

## **Titre 3 : Sanctions disciplinaires**

Tout manquement aux dispositions statutaires, au règlement intérieur ou à la présente charte entraîneront des sanctions graduelles selon l'importance du préjudice. L'association s'engage à réaliser une médiation avant chaque mise en place de sanction pour permettre aux membres d'apporter la preuve de leur bonne foi.

Toute sanction prononcée à l'encontre d'un membre engendrera l'exclusion définitive de celui-ci.

## **Date et Signature**

**BANQUE POPULAIRE  
MÉDITERRANÉE**

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit) - 058 801 481 RCS Nice - N° d'immatriculation auprès de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) 07005 622 - N° TVA intracommunautaire FR 61 058 801 481  
Siège social : 457 promenade des Anglais - BP 241 - 06292 Nice cedex 3  
Téléphone : 04 93 21 52 00 - Télécopie : 04 89 81 10 01 - www.bpméd.fr

**IBAN / RIB  
(INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER) / (RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE)**

Titulaire du compte : **ASS FRANCE TPE**  
**PLACE DES ROSIERS**  
**1 B RUE DU MUGUET**  
**12850 ONET LE CHATEAU**

IBAN (International Bank Account Number) **FR76 1460 7002 7569 5136 1192 376**  
Adresse SWIFT (BIC) : **CCBPFRPPMAR**

---

DOMICILIATION : BPMED LUNEL - 00275

CODE BANQUE  
14607

CODE GUICHET  
00275

NUMERO DE COMPTE  
69513611923

CLE RIB  
76

Ce relevé, d'identité, bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la **Banque**